

# REGLEMENT DU JEU

« Jeu digital CONCOURS DES VITRINES »

*Date : samedi 6 au samedi 20 juillet*

*Jeu sans obligation d'achat*

## Article 1

L'UNICOM, Association des commerçants et artisans de Melun, dont le siège est situé 17 rue Carnot à Melun (77000) organise un jeu digital du samedi 6 au samedi 20 juillet 2024 à 20h sans obligation d'achat.

## Article 2

La participation au jeu est ouverte à tous les membres FACEBOOK.

## Article 3

Pour participer à ce jeu, il convient de se rendre sur la page Facebook Melun Commerçants Unicom à partir du 6 juillet :

- Like la publication [Concours des vitrines]
- Likez votre vitrine préférée
- Votre like peut vous porter chance
- 5 gagnants tirés au sort parmi les Likes « publication » remporteront 50€ de chèques "J'AIME MA VILLE" chacun.
- Le commerçant ayant le plus de like sur sa photo de vitrine recevra un coffret sportif de 250€.
- Accepter le règlement du concours

## Article 4

Avec la mise en place du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des données), les coordonnées des participants seront uniquement à l'usage de l'UNICOM.

Les noms et coordonnées des gagnants sont destinés au bon déroulement du jeu et à la remise des lots ; ils ne seront en aucun cas divulgués et apparaîtront de la manière suivante : prénom, initiale du nom de famille, ville (exemple : Paul D. de Melun) dans les publications référentes à l'événement.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées et/ou de son image, il devra le faire le préciser à l'organisateur par courrier ou email avant la diffusion des résultats, [UNICOMASSO@GMAIL.COM](mailto:UNICOMASSO@GMAIL.COM)

### Concours de la plus belle vitrine :

Les compteurs des vitrines seront bloqués le Samedi 20 juillet 2024 à 20h.

### Tirage au sort des 5 gagnants sur les likes de la publication

Les participants au tirage au sort ont jusqu'au Samedi 20 Juillet 20h pour liker la publication [Concours des vitrines].

Le tirage au sort sera réalisé le Vendredi 26 Juillet à 9h

Les gagnants seront informés de leurs gains par email et par téléphone.

Ceux-ci seront disponibles au bureau de l'UNICOM, 17 rue Carnot 77000 Melun. Ils pourront les récupérer jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard. Passé ce délai, les gains redeviendront la propriété de l'organisateur, sans aucune forme de compensation pour le ou les gagnants concernés.

## Article 5

Aucun lot ne pourra être remboursé ou échangé contre des espèces ou un autre lot.

## Article 6

La participation au jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Toutes difficultés pratiques ou d'application de celui-ci seront tranchées par l'organisateur.

## Article 7

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente opération, si les circonstances l'exigeaient ; de ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose du droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant auprès de l'organisateur.

## Article 8

Le présent règlement est disponible sur Facebook avec l'événement.